



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
 Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
 Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Commission d'Appel d'offres – Election des membres

Conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission d'appel d'offres (CAO) est compétente pour attribuer les seuls marchés publics passés selon une procédure formalisée supérieurs aux seuils européens et pour émettre un avis sur leurs avenants lorsqu'ils augmentent de plus de 5 % le montant initial du contrat.

La commission d'appel d'offres est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés, ou son représentant et est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, et conformément à l'article D. 1411-4 du même code, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L. 2121-21 (auquel renvoie l'article L. 5211-1 du même code) dispose que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin. Le même article précise que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de séance.

Considérant le dépôt des listes,

une seule liste a été présentée et se décompose de la manière suivante :

Membres titulaires : Monsieur Thierry Falconnet, Madame Dominique Martin-Gendre, Monsieur Frédéric Goulier, Madame Céline Tonot et Monsieur Henri-Bénigne de Vregille.

Membres suppléants : Madame Isabelle Pasteur, Monsieur Lionel Sanchez, Madame Agnès Billiet, Monsieur Benoît Bordat et Madame Valérie Grandet.

Vu les articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, D. 1411-4, L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'appel d'offres de Dijon métropole.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'élire**, au scrutin secret, les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres dans les conditions précitées ;
- **d'élire**, au scrutin secret, les cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres dans les conditions précitées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à scrutin secret de l'élection des cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Nombre de votants : 85
Elus n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de blancs : 3
Nombre d'abstentions : 1
Suffrage exprimé : 81

Sont élus, avec 81 voix, membres titulaires : Monsieur Thierry Falconnet, Madame Dominique Martin-Gendre, Monsieur Frédéric Goulier, Madame Céline Tonot et Monsieur Henri-Bénigne de Vregille.

Résultat du vote à scrutin secret de l'élection des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Nombre de votants : 85
Elus n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de blancs : 2
Nombre d'abstentions : 2
Suffrage exprimé : 81

Sont élus, avec 81 voix, les membres suppléants : Madame Isabelle Pasteur, Monsieur Lionel Sanchez, Madame Agnès Billiet, Monsieur Benoît Bordat et Madame Valérie Grandet.

Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance

Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole